

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 décembre 2023

L'an 2023 et le 7 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 01/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/12/2023.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. CARBONNIER Christophe, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

Absents : Mme LAMOUR Stéphanie,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DUFOUR est désigné secrétaire de séance

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Choix prestataire mission faisabilité
- ❖ Retrait délibération n° 2023_D_33
- ❖ Mise à jour statuts CCPG
- ❖ Convention PEA
- ❖ Modification du tableau des effectifs

I. CHOIX PRESTATAIRE MISSION FAISABILITÉ

Madame le maire présente les différentes offres reçues dans le cadre de l'appel d'offre pour l'étude de faisabilité de l'isolation et la géothermie de la mairie et de la salle des fêtes.

L'analyse des offres réalisées par M. JAMKA Jan, chargé de mission chaleur renouvelable, fait ressortir que le bureau d'étude le mieux disant est BECETH pour un montant de 7 380.00 € HT soit 8 856.00 € TTC pour la réalisation de l'étude de faisabilité.

À l'unanimité, le conseil accepte le devis du bureau d'étude BECETH.

II. RETRAIT DÉLIBÉRATION N°2023 D 33

Madame le Maire informe aux membres du conseil que lors de la réunion du 28 septembre, il a été question de délibérer sur le transfert de la compétence SDIRVE au Département. Elle rappelle que ce transfert a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés lors de cette réunion. Il s'avère que puisque la commune de Grangermont est adhérente au SIERP et que ce dernier va prochainement modifier ses statuts pour y intégrer cette compétence, la délibération n° 2023_D_33 n'a pas lieu d'être et qu'il faut par conséquent la retirer.

À l'unanimité, le conseil retire la délibération n° 2023_D_33

III. MISE À JOUR STATUTS CCPG

Madame le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, en date du 07/11/2023. Celle-ci approuvait à l'unanimité la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

À 8 voix pour et 2 abstentions, le conseil approuve la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

IV. CONVENTION PEA

Madame le Maire rappelle qu'en 2021 la commune a signé une convention avec 30 MILLIONS D'AMIS

pour la stérilisation de 20 chats errants. Les chats errants posant encore problème sur la commune, elle propose de signer une convention avec le cabinet VÉTOPISEUX à Puiseaux et l'association PEA (Protection et Environnement Animal) afin de refaire une campagne de stérilisation.

À l'unanimité, le conseil accepte cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention avec un plafond maximal de 700 €.

V. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du conseil du 28 septembre, il avait été évoqué la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent technique afin de lui ajouter une journée supplémentaire (soit 8h). De ce fait, elle propose au conseil d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (24/35^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2024.

À l'unanimité, le conseil accepte cette modification.

VI. DIVERS

Madame le Maire informe :

Travaux Maire : présentation au conseil de deux plans de possibilité de nouvel aménagement de la mairie. Les élus sont favorables pour le plan qui propose de créer un escalier extérieur pour avoir accès au logement à l'étage.

Formation élus : la mairie a été contactée par l'institution de formation IFTES. Cet organisme organise une journée pédagogique pour les élus dans le cadre du DIF.

Carnaval 2024 : la commune de Puiseaux organise son carnaval, sur le thème des jeux olympique, le 26 mars 2024. Madame le Maire propose de participer à ce carnaval avec la construction d'un char sur le thème de la natation.

Madame GUESDON demande ou en sont les composteurs proposés par le SITOMAP un peu avant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h00**.

En Mairie, le 07/12/2023
Le Maire, Stéphanie GOFFINET

